

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

**Délibération**  
n° 2016.01.014

**Stratégie foncière -  
Délégation du droit  
de préemption urbain  
sur le territoire de la  
commune de Soyaux:  
modification n°2**

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 16h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 janvier 2016**

**Secrétaire de séance** : Danielle BERNARD

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Marie-Hélène PIERRE, Isabelle FOSTAN à Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Jacques DUBREUIL, Elisabeth LASBUGUES, Olivier RIVIERE

**Absent(s)** :

Jean-François DAURE, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, François NEBOUT, Jacky BONNET, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.01.014**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur YOU**

**STRATEGIE FONCIERE - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOYAUX: MODIFICATION N°2**

Par délibération n°105 du 26 mars 2015, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain (DPU) et déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Par délibération n°121 du 26 mars 2015, modifiée par délibération n°314 du 15 octobre 2015, le conseil communautaire a délégué ce droit à la commune de Soyaux sur son territoire afin de lui permettre de mettre en œuvre ses projets et son PLU.

Cette délégation concernait notamment le secteur du projet du « Pétureau ».

Ensuite, par convention approuvée par délibération n°354 du conseil communautaire du 15 octobre 2015, la commune de Soyaux, l'EPF Poitou-Charentes et GrandAngoulême ont défini le cadre et les modalités de leur collaboration en vue de la mise en œuvre du projet d'action foncière pour le développement de l'offre de logements en densification et en renouvellement urbain au « Pétureau ».

La convention prévoit expressément que, sur le périmètre du projet, l'EPF Poitou-Charentes se verra déléguer le droit de préemption urbain.

C'est pourquoi, il convient désormais de retirer à la commune de Soyaux la délégation du droit de préemption urbain sur le secteur du « Pétureau » et de la confier à l'EPF Poitou-Charentes.

Les parcelles sur lesquelles porte le projet du Pétureau sont les suivantes :

- zone 1AUb du Pétureau : AR 110, 111, 112, 147, 173, 174, 175, 177, 178, 184, 185, 217, 221, 222, 239, 297, 361, 399, 496, 582, 593, 608 (en partie), 645, 646 (en partie), 647, 648 (en partie), 659 (en partie), 661 (en partie), 670, 671, 672, 673, 674.

**Je vous propose :**

**DE RETIRER** la délégation du droit de préemption urbain donnée à la commune de Soyaux sur le secteur du projet du « Pétureau » pour les parcelles sus-mentionnées ;

**DE DELEGUER** à l'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes le droit de préemption urbain sur les parcelles susmentionnées de ce même secteur ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous actes et documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>29 janvier 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>29 janvier 2016</b>